

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008
Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-2-1
Séance du vendredi 26 septembre 2008

Convention de partenariat 2008/2010 avec l'Université de Haute-Alsace Soutien aux colloques et manifestations scientifiques

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008/I-2°/02 du 14 décembre 2007 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 14 000 € à l'Université de Haute-Alsace, à savoir :
 - 4 000 € pour l'organisation de l'Université d'été EUCOR sur le thème des sciences de l'environnement,
 - 10 000 € pour l'organisation d'une manifestation conjointe avec l'Union Européenne pour le lancement officiel des Masters européens en matière de consommation,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 65, enveloppe 80521, nature 65737, fonction 23 du budget départemental.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER